Répertoire national des certifications professionnelles Moniteur professionnel karaté, wushu et disciplines associées

Active

N° de fiche

RNCP36977

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

Code(s) NSF:

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s): - 15415: karaté

Taux d'insertion global moyen à 6 mois : 0%%

Taux d'insertion moyen dans le(s) métier(s) visé(s) à 6 mois : 0%

Date d'échéance de l'enregistrement : 24-10-2024

CERTIFICATEUR(S)

| Nom légal | SIRET | Nom commercial | Site inter |
|---|----------------|-------------------|-----------------------------------|
| FEDERATION FRANCAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES | 30495185800048 | FFKDA | https://ffkara (https://ffkara |

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

La certification professionnelle « Moniteur professionnel karaté, wushu et disciplines associées », permet à son titulaire d'intervenir au premier niveau d'autonomie pédagogique contre rémunération en adéquation avec le niveau du public visé. Son objectif est d'amener une qualité d'enseignement et de reconnaissance dans les interventions pour améliorer le développement de la pratique et transmettre une technicité indispensable tout en garantissant des conditions de pratique sécuritaire aux pratiquants dans l'environnement concerné.

Activités visées :

Les activités du titulaire du TFP "Moniteur Professionnel de Karaté, Wushu et Disciplines Associées" portent sur :

La participation au fonctionnement de la structure. La mise en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure La mobilisation des techniques pour la conduite des activités en sécurité Dans domaine du Karaté, Wushu et Disciplines Associées en sécurité

Compétences attestées :

Le "Moniteur Professionnel de Karaté, Wushu et Disciplines Associées" possède les compétences suivantes :

A1-Connaître le fonctionnement associatif de la structure employeur prenant en compte la règlementation en vigueur relative au domaine d'activités karaté wushu et disciplines associées afin de favoriser son intégration, son action et son évolution dans son environnement

A2-Appréhender les relations entre la structure employeur et ses différents partenaires en tenant compte de son environnement afin d'adapter et faciliter la mise en œuvre du projet d'enseignement en adéquation avec celui de la structure

A3-Participer aux actions de développement d'une association en tenant compte de son organisation fonctionnelle et communicante afin de favoriser l'engagement des adhérents et la promotion de l'activité

A4-Encadrer et animer un groupe de pratiquants dans le domaine d'activités Karaté, Wushu et Disciplines Associées prenant en compte

sa sécurité et son environnement afin de favoriser l'accompagnement individuel et collectif des apprentissages

A5-Préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants jusqu'au niveau régional de compétition pour les disciplines compétitives et jusqu'au premier niveau de grade, dan ou niveau technique équivalent pour les disciplines sans compétition tenant compte du public, de son environnement et de la règlementation fédérale et technique dans le domaine d'activités Karaté, Wushu et Disciplines Associées

A7-Démonstration d'un niveau de pratique dans le domaine du karaté, wushu et disciplines associées

A8-Mobiliser et faire appliquer les règlements techniques dans le domaine du karaté, wushu et disciplines associées

A9-Mise en sécurité des pratiquants et des tiers

A10-Prévention des comportements à risque et Intervention en cas d'incident et d'accident

Modalités d'évaluation :

L'valuation est réalisée par des épreuves écrites et mises en situations professionnelles.

BLOCS DE COMPÉTENCES

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le titulaire du TFP "Moniteur professionnel de karaté, wushu et disciplines associées" exerce son activité intervient dans toute structure conformément à la règlementation du Code du sport et

dans le cadre de la Convention collective nationale du sport.

Il intervient principalement au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées ou au sein de structures du secteur marchand ou non marchand :

- collectivité territoriale ;
- association sportive; ·
- association de jeunesse et d'éducation populaire ;
- organisme de vacances;
- structure d'animation périscolaire ; ·
- milieu scolaire et universitaire ; ·
- école municipale des sports ;
- comité d'entreprise ; ·
- structure privée de loisirs ;
- accueil collectif de mineurs ;
- établissements de santé;
- centres de prévention.

Dans le cadre de ses activités, il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (évènements, rencontres, compétitions...).

Type d'emplois accessibles :

Le TFP Moniteur Professionnel « karaté, wushu et disciplines associées » est adapté aux petites et moyennes structures associatives et permet d'encadrer en toute sécurité tout public.

Code(s) ROME:

- G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des règlementations d'activité :

Ce professionnel exerce son activité dans le respect des règlementations de l'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives. Ces cadre règlementaire est défini dans le Code du sport :

Articles L. 212-1 et suivants

Articles R. 212-1 et suivants

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Le candidat au TFP « Moniteur Professionnel de karaté, wushu et disciplines associées » doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation.

Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

- Avoir 18 ans
- Avoir la licence fédéral FFKDA de l'années en cours ;
- Présenter une copie du diplôme de grade (titulaires de 2ème dan, dang ou duan minimum délivré par la CSDGE karaté, wushu et disciplines associées).
- D'une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou son équivalent.

Pour entrer en formation, le candidat devra avoir satisfait aux tests à l'entrée en formation

Validité des composantes acquises :

| Voie d'accès à la certification | Oui | Non | Composition des jurys |
|---|-----|-----|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | | X | - |
| Après un parcours de formation continue | X | | Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003. La FFKDA |

| | | | désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisations représentatives. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du TFP Moniteur Professionnel de Karaté, Wushu et Disciplines Associées. Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties: Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties: Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la FFKDA; Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la FFKDA; Le directeur technique national de la FFKDA ou son représentant et si nécessaires un représentant supplémentaire; Un représentant de la FFKDA et si nécessaire un représentant supplémentaire. |
|------------------------------------|---|---|--|
| En contrat de professionnalisation | | X | - |
| Par candidature individuelle | | X | - |
| Par expérience | Х | | Les jurys pléniers sont |

31/10/2022, 17:10 6 sur 9

constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003. La FFKDA désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisations représentatives. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du **TFP Moniteur** Professionnel de Karaté, Wushu et Disciplines Associées. Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties : Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties : Un ΟU deux représentant(s)des salariés désigné(s) par la FFKDA; Un ΟU deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la FFKDA; Le directeur technique national de la FFKDA ou son représentant et si nécessaires υn représentant supplémentaire; Un représentant de la FFKDA et si nécessaire un représentant supplémentaire.

| En contrat d'apprentissage | X | - | |
|-------------------------------|---|---|--|
|-------------------------------|---|---|--|

| | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie | | X |
| Inscrite au cadre de la Polynésie française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

| Date de décision | 24-10-2022 |
|-------------------------------------|------------|
| Durée de l'enregistrement en années | 2 |
| Date d'échéance de l'enregistrement | 24-10-2024 |

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques:

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation (https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services /enregistrementDroit/documentDownload/23284/412722)